

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 Octobre 2017, une nouvelle convocation a été adressé au Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT et conformément à loi le Conseil municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		Relevé de forclusion	Renoncement à la procédure de relevé de forclusion auprès du Tribunal de Commerce	
		Admission en non-valeur titre de recettes	Admission en non-valeur titre de recette	
		PLUI	Nouveau périmètre des Bâtiments de France	
		Bibliothèque de Prêt	Convention BDP passage bibliobus	
		Salle des Fêtes	Marché public de maîtrise d'œuvre travaux à la salle des fêtes et choix entreprise contrôle technique	
		SDE 24	Travaux enfouissement réseau aérien basse tension et orange	
		ENEDIS	Travaux enfouissement réseau aérien ligne moyenne tension	
		SMDE 24	Adhésion et transfert compétences eau Commune St Chamassy	
		SMDE 24	Adhésion au SMDE 24 de 2 Communes Thiviers et La Chapelle Aubareil	
		SMDE 24	Transfert de compétences eau et assainissement de 4 Collectivités	
		Association Maires de France	Adoption d'une loi en faveur des Communes et de la ruralité	
		Décision modificative budgétaire	Virement crédit	

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 13 Octobre 2017.

**Etaient présents** : Jean-Luc FAVRETTO, Franck POURTAL, Marie-Catherine ROHOF, Florentine POUCHIN  
Alain BATAÇ, Josette LAGORCE, Sébastien BAGGIO, Aurélie COMBESCOT (arrivée à 18 h 40), Marie-Pierre POUGET (arrivée à 18 h 45)

**Absents excusés** : Jean-Thierry LANSADÉ, Sophie BUYTAERT, Hélène DENOST

**Absent non excusé** : Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Francis CARNET GUILLOT,

**Procurations** : Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN

Jean-Thierry LANSADÉ à Jean-Luc FAVRETTO

Hélène DENOST à Sébastien BAGGIO

**Secrétaire de séance** : Sébastien BAGGIO

## Adoption de l'ordre du jour

### Délibérations

- Renoncement à la procédure de relevé de forclusion auprès du Tribunal de Commerce
- Admission en non-valeur titre de recette
- Nouveau périmètre des Bâtiments de France PLUI
- Convention Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne passage bibliobus
- Marché public de maîtrise d'œuvre travaux salle des fêtes et choix entreprise contrôle technique
- SDE 24 : travaux enfouissement des réseaux basse tension et orange
- ENEDIS : travaux enfouissement réseau aérien ligne moyenne tension
- SMDE 24 : adhésion et transfert de compétences eau Commune St Chamassy
- SMDE 24 : Adhésion de deux Communes : Thiviers et La Chapelle Aubareil
- SMDE 24 : Transfert de compétences eau et assainissement
  - SIAEP du Bois de la Côte
  - Commune le Buisson de Cadouin
  - SIAEP du Bassin Ribéracois
  - Commune de St Front d'Alemps
- Motion de l'association des Maires de France sur l'adoption d'une loi en faveur des Communes et de la ruralité en date du 01 octobre 2017
- Décision modificative budgétaire : virement crédit

### Communauté de Communes

### Commissions et syndicats

### Bulletin Municipal et agenda des manifestations

### Questions diverses

Compte tenu d'une autre réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à 20 h 30 ce même jour et de l'absence du Maire pour raison médicale, Monsieur FAVRETTO Jean-Luc, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose de modifier l'ordre du jour.

Seules les délibérations suivantes seront prises :

-le nouveau périmètre des Bâtiments de France

-Marché public de maîtrise d'œuvre travaux salle des fêtes et choix entreprise contrôle technique.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers pour les autres points de l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision.

-

## **ORDRE DU JOUR**

### **DEFINITION NOUVEAU PERIMETRE DES BATIMENTS DE FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Adoption du nouveau zonage des bâtiments de France

M. FAVRETTO demande au conseil de bien vouloir adopter ce nouveau zonage.

Le conseil vote à l'unanimité l'adoption

### Délibération :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la loi SRU donne la possibilité de modifier le périmètre des Bâtiments de France afin de limiter les abords aux espaces les plus intéressants.

La DRAC a engagé des études permettant de réviser la délimitation du périmètre actuel de protection aux abords des Monuments Historiques en prenant en compte la topographie du territoire, les paysages et l'urbanisation autour du site Gallo-Romain.

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante le nouveau périmètre proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du périmètre des Bâtiments de France.

## **MARCHE PUBLIC MAITRISE ŒUVRE TRAVAUX SALLE DES FETES**

(arrivée de Mme COMBESCOT à 18h 40)

M. BAGGIO fait un compte rendu des réflexions de la commission bâtiments concernant le CCAP

Il expose que la commission valide le document

M. FAVRETTO demande au conseil de bien vouloir confirmer la décision de la commission en validant le document

Le conseil vote favorablement à l'unanimité

### Délibération

Le Maire informe le Conseil que la commission des bâtiments a étudié le cahier des clauses administratives particulière et l'acte d'engagement transmis par l'Architecte Monsieur MARTY pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux à la salle des fêtes.

Le taux de rémunération est de 9,46 % du montant des travaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **CHOIX BUREAU DE CONTROLE TRAVAUX SALLE DES FETES**

M. BAGGIO fait un compte rendu des réflexions de la commission bâtiments concernant les devis des différents bureaux de contrôle.

Il expose que la commission valide la candidature de la SOCOTEC

M. FAVRETTO demande au conseil de bien vouloir confirmer la décision de la commission en validant la SOCOTEC

Le conseil vote favorablement à l'unanimité.

### Délibération

Le Maire informe le Conseil que la commission des bâtiments a étudié les devis pour le contrôle technique des travaux d'aménagement de la salle des fêtes.

Trois entreprises ont soumissionné :

-APAVE : 4 312 € HT

-Groupe QUALICONSULT : 5 500 € HT

-SOCOTEC : 4 350 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient l'entreprise SOCOTEC et charge le Maire de signer les pièces afférentes à ce dossier.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

(arrivée de Mme POUGET à 18 h 45)

### Repas des Aînés

Mme LAGORCE présente les différents devis.

Le Conseil municipal retiendra l'entreprise ROBERT à l'unanimité

Monsieur FAVRETTO devant se rendre au conseil communautaire, il lève la séance à 18h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	absent
----------------------	--------

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	absent
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	abstente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent